

ASSOCIATION DES SAINT-MARCOIS

Réunion du conseil d'administration

Tenue le jeudi 18 mai 2017

Ordre du jour proposé

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 16 mars 2017
 3. Relations de l'ASM avec le conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu
 4. CMAVI
 5. Pacte de résistance
 6. Absence constantes de deux membres du conseil d'administration de l'ASM
 7. Entretien des fosses septiques
 8. Produit des ventes de pancartes VNPP
 9. Fin de la rencontre
-
- 1 L'ordre du jour est adopté sur une proposition de Marc Bouisset et Diane Larivière.
 - 2 Le procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2017 est adopté sur une proposition de Michel Pichet et Diane Larivière.
 - 3 Dans le dossier de nos relations avec le conseil municipal, sur une proposition de Marc Bouisset et de Diane Larivière, il est décidé de
 - 3.1 Réagir calmement à la censure infligée par le conseil municipal aus compte-rendus des assemblées du conseil préparés par l'ASM pour le Saint-Marc...Quoi?,
 - 3.2 Diffuser les compte-rendus aux membres inscrits de l'ASM,
 - 3.3 Répondre au message de la directrice générale de la municipalité (voir le texte en annexe).
 - 3.4 Écrire une lettre aux membres du conseil municipal pour leur manifester notre appréciation de l'adoption du règlement sur les distances séparatrices.
 - 4 CMAVI (*Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention*). Sur une proposition de Chantale Gamache et de Marc Bouisset,
 - 4.1 Notre territoire n'est pas réclamé (claimé) pour le moment mais demeure ouvert à d'éventuelles enchères ;
 - 4.2 Notre territoire n'est pas à vendre;
 - 4.3 Notre regroupement est solidaire des autres municipalités et signera la pétition promue par CMAVI.
 - 5 Pacte de résistance. Sur une proposition de Diane Larivière et de Marc Bouisset, suite à l'envoi de la feuille de route pour la résistance aux invasions probables des gazières ou des pétrolières sur notre territoire, il est résolu
 - 5.1 De diffuser à nos abonnés l'information relative à cette question et de
 - 5.2 Signer le pacte au nom du Regroupement Mobilisation Gaz de schiste de Saint-Marc-sur-Richelieu.
 - 6 Absences répétées de deux membres du conseil d'administration de l'ASM..
 - 6.1 Sur une proposition de Michel Pichet et de Marc Bouisset, il est résolu d'écrire à Lucie

Marchessault et à Pierre Batellier pour leur demander leurs intentions relative à leur participation à titre d'administrateurs et d'accepter leur démission éventuelle ou, face à leurs absences répétées depuis plus d'un an, de décider de leur éviction.

7 Entretien des fosses septiques.

7.1 Devant le coût exorbitant de l'entretien annuel des fosses septiques munies du dispositif électronique, la municipalité a entrepris des démarches auprès de la Fédération québécoise des municipalités pour faire modifier la réglementation provinciale afin d'autoriser les municipalités à former leur personnel pour l'inspection des systèmes électroniques et fournir les lampes à un coût moindre.

8 Chantale Gamache et Diane Larivière remettent à Michel Pichet la somme de 82,50 \$ provenant de la vente de pancartes « Vous ne passerez pas ! » pour déposer au compte de l'Association.

9 Sur épuisement de l'ordre du jour, l'assemblée est close.

ANNEXE

Message envoyé au conseil municipal. (point 3 du procès-verbal)

Bonjour Madame Burelle,

Nous prenons note de cette fin de non recevoir de notre article mais nous contestons cette décision pour les motifs suivants :

1- Il n'est spécifié nulle part dans la politique du journal qu'un article ne doit pas faire double emploi avec ce qui se retrouve déjà sur le site internet de la municipalité. À ce compte, beaucoup d'articles du Saint-Marc...Quoi ? ne seraient pas admissibles puisque beaucoup d'activités qu'on y retrouve sont déjà annoncées sur le site internet de la municipalité. Notre article correspond par ailleurs à tous les critères de publication dans le journal, notamment en ce qui concerne l'intérêt des citoyens.

2- En ce qui concerne la publication des procès-verbaux des assemblées du conseil municipal sur le site internet de la municipalité, vous avez vous-même affirmé lors d'une précédente assemblée du conseil que vous n'étiez pas en mesure de connaître leurs statistiques de consultation par les internautes. Affirmer qu'ils sont disponibles sur le site internet ne veut donc pas dire que les Saint-Marcois les y consultent.

3- Le maire, dans son résumé, ne donne jamais un compte-rendu détaillé du déroulement de l'assemblée. Il choisit seulement les points qui lui paraissent importants alors qu'on ne peut savoir exactement à l'avance ce que les citoyens considèrent comme intéressant ou important. Par ailleurs, nombre de municipalités au Québec publient dans leur journal communautaire le compte-rendu des assemblées du conseil municipal pour le plus grand bénéfice de leurs citoyens.

4- Autant vous pouvez interpréter comme de l'obstination notre volonté répétée de retrouver le rapport détaillé de l'assemblée dans le Saint-Marc...Quoi ? , autant nous considérons votre opposition systématique à nos initiatives comme une méfiance injustifiée à notre égard et un mépris pour les citoyens de la municipalité qui apprécieraient recevoir une information complète sur les affaires qui les concernent au plus haut point.

Nous tenons finalement vous assurer que l'Association des Saint-Marcois existe dans le seul intérêt des citoyens de Saint-Marc-sur-Richelieu et qu'elle est toujours prête à collaborer avec les membres du conseil municipal pour contribuer à la dynamique démocratique.

L'Association des Saint-Marcois

par Marc Bouisset, Chantale Gamache, Diane Larivière, Michel Pichet, Lucie Sauvé